



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0016-5

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 décembre 2024, le Règlement n° LAS-0016-5 modifiant le Règlement établissant le traitement des conseillers n° LAS-0016.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement a pris effet, de façon rétroactive, le 1^{er} janvier 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 décembre 2024.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement